ID: 059-215906116-20241014-DEC\_2024\_21-AU



## DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE COMMUNE DE VERLINGHEM

## DECISION DU MAIRE N° 2024-21 PORTANT CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT, DES VESTIAIRES DU CCA ET DE LA CHAUFFERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX LOT N° 2 GROS-OEUVRE

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu les travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux,

Vu la Décision n° 2024-13 du 3 juin 2024 portant attribution d'un marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux,

Considérant qu'il convient de réaliser des aménagements pour renforcer la sécurité et l'accueil des utilisateurs des installations de football au sein du complexe sportif René Werquin pendant la durée du chantier,

## DECIDONS

**Article 1°** - De conclure un avenant n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux, lot n° 2 Gros-Oeuvre, avec la société Boulet, Hameau de Senecoville, 62310 Azincourt.

Article 2° - L'avenant est conclu pour un montant de 25 833,48 € Hors Taxes, soit 31 000,18 € TTC.

**Article 3°** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.



Verlinghem, le 14 octobre 2024. Le Maire, **Thierry BONTE**.

## Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 / 2024 et la publication le 29 / 2024 Le Maire Thierry BONTE.